

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 2 septembre 2025, un projet de résolution visant à autoriser, en vertu du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2), la démolition du bâtiment situé au 7500, rue Saint-Denis (lot 3 457 677) et la construction d'un bâtiment résidentiel de six (6) étages.
2. L'objet du projet de résolution est à l'effet d'autoriser la démolition de l'ancien hôpital chinois, situé au 7500, rue Saint-Denis, et la construction d'un projet de logements sociaux ou abordables hors marché, pouvant atteindre six (6) étages, en dérogation aux usages, à la hauteur, au taux d'implantation et au pourcentage de maçonnerie prescrits à la grille des usages et des normes de la zone E02-128, et ce, aux conditions énoncées au projet de résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Ce projet vise la zone E02-128 qui se situe entre les rues Saint-Denis, Faillon (côté nord) et Drolet.

3. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **18 septembre 2025, à 18 h**, au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.
4. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
5. Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du **5 au 12 septembre 2025 à 16 h**.

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse résidentielle
- Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-872-7180.

6. Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 3 septembre 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier